

COMMUNE DE TABANAC
PREMIÈRE RENCONTRE HABITANTS / ÉLUS
15 FÉVRIER 2024

Présents : 10 habitants et 4 élus

CHASSE

Plusieurs questions ont été posées sur la pratique de la chasse sur la commune.

Cette activité est régie par les services de l'État, qui s'appuient sur les associations de chasseurs, au niveau départemental et communal. La commune n'a pas de pouvoir d'interdiction ni de régulation. Les communes peuvent intervenir via des subventions aux associations. La chasse n'est possible que sur des terrains privés que par des personnes disposant d'une autorisation du propriétaire. L'association de chasse veille au respect des règles par ses membres.

À Tabanac, la mairie a pour objectif une cohabitation harmonieuse des chasseurs et des non-chasseurs. La réunion de ce jour est l'occasion d'un échange à ce sujet, dans le respect des opinions de chacun et dans un climat de courtoisie.

L'association des chasseurs est une de celles qui reçoit une subvention pour sa contribution à l'animation du village et des services rendus à la population. Le montant est actuellement de 1300 €. Elle rend compte de son activité à la Fédération de chasse de Gironde et à la Préfecture.

La saison de chasse pour 2023-24 s'est ouverte le 10 septembre 2023 et prend fin 29 février 2024.

Pour la chasse au sanglier cette période court du 15 août au 31 mars. Un bilan de chasse est à communiquer à la Fédération départementale. Les battues, déclenchées souvent à la demande d'habitants sont annoncées au dernier moment. 16 battues ont eu lieu depuis septembre 2023 dans la commune.

Pour les chevreuils, la période annoncée va du 10 septembre au 29 février soir et fait également l'objet d'un bilan de chasse. Une fois l'objectif de prélèvement obligatoire atteint, la chasse est terminée. Les battues peuvent être annoncées à l'avance.

Annonce des battues :

- Par les chasseurs : pose de panneaux sur le bord des voies concernées
- Par la mairie : sur le site Internet de la mairie, ainsi que sur le panneau électronique de la D10, la page Facebook et l'appli Panneau Pocket

A Tabanac 70 personnes disposent d'un permis de chasse, qu'elles financent elles-mêmes, ainsi que leur équipement.

Autres points abordés par des habitants concernant la chasse :

- Souhait exprimé d'une meilleure information sur les dangers de cette activité
- Remarque sur le danger de l'accumulation du plomb quand il n'est pas ramassé
- Demande de l'ouverture d'un débat sur l'arrêt de la chasse le dimanche

TRAVAUX À TABANAC

Place Rouquey

Le travail de préparation par paysagiste, architecte et bureau d'étude inondation est en cours, ainsi que les demandes de subvention. Une décision concernant le lancement des travaux est attendue pour la fin du semestre en cours. La concertation va se poursuivre à ce sujet.

D240

Le réaménagement du carrefour du château d'eau est programmé pour le mois de mars 2024.

D10

Une solution technique a été trouvée avec les services du département pour la réalisation d'un « Tourne à gauche » à la hauteur de Rouquey

Douley

Le stop à la hauteur de l'impasse du Vieux Noyer s'efface. Il est prévu de refaire le marquage au sol dès que le planning d'intervention le permettra.

Décorations de Noël

Le retrait des illuminations a pris du retard en raison d'une vandalisation des engins qui devaient permettre d'intervenir.

PROCHAINE RENCONTRE

Jeudi 11 avril à 18h30

Un PV de la présente rencontre sera réalisé et diffusé sur le site internet de la mairie